

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-12-09/09

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	16
Votants	19

Le neuf décembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Marie-France PILLOT, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents excusés	David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Brice DEVIF.
Pouvoirs	Etienne FLEURY donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne pouvoir à Daniel ABAD, Catherine CERRO donne pouvoir à Marie-France PILLOT.
Secrétaire	Nicolas TRICCA

## ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA RESIDENCE PRINCIPALE

Arnaud SAVOIE, le Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays mornantais n°2023-011 du 24 janvier 2023 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Pays mornantais,

Vu la délibération n° 2024-11-06/13 du Conseil Municipal du 6 novembre 2024 portant approbation des règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais.

Vu la demande déposée par Madame Patricia INGRASSIA et Monsieur Laury GRANGEON, relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située 1179 route de Marjon à Soucieu-en-Jarrest,

Vu la décision d'attribution de la COPAMO n° 015/25, en date du 15 janvier 2025,

Considérant les travaux envisagés :

- Isolation Thermique par l'intérieur,
- Isolation du plancher bas,
- Remplacement des menuiseries,
- Installation d'une pompe à chaleur Air/Eau Mixte.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 61 623 € HT,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la prime de performance énergétique prévu par la commune,

Considérant que la commune de Soucieu-en-Jarrest attribue une aide de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 € HT,

Considérant que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 069-216901769-20251209-DE20251209\_09-DE

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000,00 €, à Madame Patricia INGRASSIA et Monsieur Laury GRANGEON dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget principal, compte 20422,

DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au bénéficiaire et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Nicolas TRICCA,  
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,  
Maire



---

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

*Convocation du Conseil Municipal le 03/12/2025*

*Dépôt en Préfecture le 11 DEC. 2025*

*Publication le 15 DEC. 2025*

Arnaud SAVOIE,  
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.